

# Guide pratique de l'éco-exemplarité dans le domaine des déchets,

à destination des collectivités

## Edito

Nos modes de vie et de consommation ont entraîné un doublement de notre production de déchets depuis 50 ans. La problématique des déchets est ainsi devenue un enjeu majeur de la préservation de notre environnement et de la bonne gestion des dépenses publiques. Conscients de la nécessité de mieux gérer cette production et surtout de la limiter, les pouvoirs publics ont défini des priorités et des objectifs, au travers du Grenelle de l'environnement et dans la Stratégie Nationale du Développement Durable. Désormais la loi fait de la prévention des déchets une priorité par rapport au traitement et incite à améliorer le tri et le recyclage afin de préserver nos ressources naturelles.

**Les acteurs publics, administrations, collectivités et établissements publics ont un rôle majeur à jouer pour mettre en œuvre cette politique et doivent eux-mêmes se montrer exemplaires pour inciter les citoyens à adopter des gestes de prévention et de tri des déchets. Au-delà de l'exemplarité, les services publics doivent aussi être incitateurs auprès des particuliers.**

C'est dans cet esprit que le Syndicat Départemental d'Élimination des Déchets ménagers et assimilés (SYDED) de la Haute-Vienne s'est engagé en octobre 2010 dans un Programme Local de Prévention des déchets. L'objectif principal de ce programme est de réduire de 7% la production d'ordures ménagères sur son territoire à travers 20 actions réparties en 5 axes. Un de ces axes est consacré à la mise en place de l'éco-exemplarité dans le domaine des déchets produits par les collectivités territoriales.

Pour accompagner les collectivités territoriales qui souhaitent s'engager dans une démarche de réduction et de bonne gestion des déchets produits par leurs services, le SYDED a réalisé ce petit guide pratique. Ce dernier propose deux entrées : une première par activité et une seconde par déchet avec à chaque fois les gestes de prévention et de tri qui peuvent être réalisés. Vous trouverez en annexes une méthode de travail pour vous aider dans la mise en place de la démarche et des informations pratiques. Enfin, ce guide est évolutif, le SYDED réalisera d'autres fiches pratiques et des mises à jour qui seront à insérer.

Pour aller plus loin dans la démarche, le SYDED propose aux collectivités, après signature d'une charte d'engagement un accompagnement personnalisé : réalisation d'un diagnostic des déchets par service, concertation, propositions et accompagnement dans le suivi des actions.

**L'éco-exemplarité appliquée à tous les services permet de diminuer les impacts écologique et économique de nos activités ainsi que de légitimer les messages diffusés aux citoyens sur la prévention et le tri des déchets.**

C'est pourquoi, élus et agents des collectivités, je vous invite à vous engager auprès du SYDED dans l'éco-exemplarité pour contribuer à l'effort de tous vers le développement durable.

Le Président du SYDED

**Gérard LAMARDELLE**

# Sommaire

I- Prévention et de tri des déchets par activité

II- Principaux gisements de déchets

II-1 Papiers

II-2 Déchets verts et alimentaires

II-3 Emballages

II-4 Déchets dangereux

II-5 Autres déchets

III- Démarche d'éco-exemplarité dans le domaine des déchets

IV- Informations pratiques



# Prévention et tri des déchets par activités

Voici quelques gestes de prévention et de tri des déchets que vous pouvez mettre en place dans vos services. Ceux qui concernent presque tous les services et ceux plus spécifiques qui sont détaillés par secteur d'activités.

## Dans tous les services et activités

### ☞ Réduire sa consommation de papier

- Accoler un Stop Pub sur la boîte aux lettres
- Favoriser l'impression en recto-verso (paramétrage des ordinateurs par défaut, sensibilisation du personnel...)
- Réutiliser le papier en brouillon
- Installer des bacs de récupération du papier brouillon
- Dédier un bac brouillon dans les imprimantes
- Dématérialiser les envois, les actes administratifs...

### ☞ Trier le papier

### ☞ Réduire des emballages

- Consommer l'eau du robinet
- Éviter les produits en emballage individuel,
- Négocier avec les fournisseurs d'utiliser des caisses de transport réutilisables.

### ☞ Réduire son impact sur l'environnement

- Acheter des fournitures en matières recyclées ou « écologiques ».
- Utiliser des produits d'entretien écologiques,
- Insérer de clauses de développement durable dans les marchés publics.

### ☞ Réduire sa consommation de produits jetables

- Utiliser des essuies mains compostables ou lavables.
- Préférer les produits durables ou rechargeables aux jetables à usage unique (stylos, lingettes...).
- Réutiliser les fournitures de bureau (stylos, chemises, sous-chemises, cahiers ...)

### ☞ Composter : mettre en place des composteurs ou des lombricomposteurs.

### ☞ Acheter des produits d'occasion et donner au réemploi (meubles, électroménagers, ...).

### ☞ Organiser des bourses aux jouets ou aux livres, journées d'échanges d'objets.

### ☞ Sensibiliser les usagers du service (informations, expositions, animations...).

### ☞ Préférer des supports de communication durables.

## **La restauration collective et à domicile**

- ☞ Favoriser les repas « faits maison » et cuisinés sur place.
- ☞ Eviter les produits sur-emballés.
- ☞ Préférer les produits locaux et de saison moins générateurs de déchets d'emballage.
- ☞ Lutter contre le gaspillage alimentaire
  - Sensibiliser et former le personnel
  - Sensibiliser les usagers du service
  - Cuisiner les restes
  - Préparer les justes quantités
  - Adapter les portions
- ☞ Préférer la vaisselle réutilisable ou compostable
- ☞ Mettre en place un système de boîtes consignées pour la livraison des repas à domicile
- ☞ Composter les déchets de cuisines / restes de repas.

## **Les espaces verts, les services techniques et les cimetières**

- ☞ Prévenir la production de déchets verts
  - Choisir des plantes nécessitant peu d'entretien et à pousse lente
  - Pratiquer le mulching et la gestion différenciée des espaces
  - Choisir des plantes locales, persistantes et résistantes.
- ☞ Valoriser sur place des déchets verts
  - Par compostage ou co-compostage
  - Par broyage des branchages, des déchets verts à utiliser en paillis ou dans les composts.
- ☞ Réduire l'usage des produits phytosanitaires :
  - désherbage manuel ou thermique,
  - traitement par méthodes alternatives comme la lutte biologique
  - pratiquer le paillage
  - utiliser du compost
- ☞ Trier les déchets dangereux et les faire traiter dans des filières spécifiques.
- ☞ Insérer des clauses environnementales dans les marchés.
- ☞ Trier les déchets de voirie / issus des bâtiments.
  - ☞ Mettre en place un espace tri avec des consignes dans les cimetières : déchets verts/terre et plastiques.
- ☞ Valoriser les déchets verts et de la terre des déchets de cimetière dans la commune.

## **Le secteur jeunesse : écoles, centres de loisirs, crèches, relais assistantes maternelles**

- ☞ Mettre en place un système de gestion des déchets fermentescibles
  - poules,
  - composteurs, lombricomposteurs,
  - évacuation des restes de repas vers un élevage canin....
- ☞ Réutiliser le papier, le carton et les emballages pour des activités ludiques.
- ☞ Acheter ou donner en ressourcerie les jeux, poussettes, etc.
- ☞ Organiser des bourses aux livres, aux jouets....
- ☞ Eduquer à l'environnement et au développement durable.
- ☞ Sensibiliser les enfants et le personnel au tri et à la prévention des déchets.
- ☞ Mettre en place des animations sur les déchets : tri, compostage....
- ☞ Lutter contre le gaspillage alimentaire
  - sensibilisation et formation du personnel
  - animations pour les enfants,
  - goûter zéro déchet
- ☞ Utiliser des produits éco labellisés pour l'hygiène et l'entretien des locaux.
- ☞ Utiliser des biberons en verre
- ☞ Utiliser de la vaisselle lavable/réutilisable.
- ☞ Utiliser des couches lavables.
- ☞ Eviter les lingettes jetables, préférer les linges lavables ou biodégradables.
- ☞ Mettre en place des actions sur le tri, le compostage et l'éco-exemplarité.

## **Le secteur tourisme, les campings, les salles des fêtes, les évènements culturels et sportifs**

☞ Eviter les décorations jetables.

☞ Utiliser du papier recyclé / imprimeur verts pour les supports de communication ou des affiches durables réutilisables.

☞ Pour les évènementiels

- Mettre en place des poubelles de tri et des composteurs
- Sensibiliser les exposants, les usagers, les bénévoles et organisateurs
- Utiliser des gobelets consignés réutilisables

☞ Dans les campings :

- mettre en place le compostage des déchets alimentaires et des déchets verts,
- inciter au tri par la mise en place de double collecteurs,
- sensibiliser les nouveaux arrivants et le personnel au compostage et au tri (information, affichage, documents dans les livrets d'accueil...).

☞ Dans les salles des fêtes :

- sensibiliser les usagers par des affiches au tri et au compostage,
- proposer du compostage et des points de tri à proximité,
- afficher clairement les consignes de tri et de compostage
- favoriser la prévention et le tri dans les contrats de location et par un système de caution,
- proposer gratuitement de la vaisselle lavable / réutilisable.

☞ Pour les clubs sportifs : proposer des gourdes pour éviter les bouteilles plastiques.



## **Les marchés, foires et marchés des producteurs**

- ☞ Aménager un espace de tri des déchets: fermentescibles, bois, ordures ménagères.....
- ☞ Aménager un espace pour le compostage.
- ☞ Organiser la valorisation des invendus : dons,....
- ☞ Proposer des sacs réutilisables et limiter l'usage des sacs jetables à la viande et au poisson.
- ☞ Mettre à disposition de la vaisselle réutilisable ou compostable sur les marchés de producteurs.
- ☞ Sensibiliser les commerçants et les inciter à la prévention et au tri des déchets par le règlement de marché.
- ☞ Sensibiliser les utilisateurs du service.

## **Les services sociaux, action économique**

- ☞ Organiser des ateliers de lutte contre le gaspillage alimentaire : sensibilisation, cours de cuisine... A associer avec des ateliers autour du goût ou de la nutrition.
- ☞ Organiser des bourses d'échanges de jouets, de vêtements....
- ☞ Organiser un service de dons des invendus de marchés.
- ☞ Favoriser le développement de structure d'insertion autour du réemploi (ressourcerie, bric à brac...).
- ☞ Soutenir les projets économiques favorisant la réduction des déchets : mise en place d'une consigne de verre pour les producteurs locaux....

# Les principaux gisements de déchets

Dans chaque service nous produisons des déchets qui résultent de nos modes de consommation et de nos habitudes de travail. S'impliquer dans la prévention des déchets, c'est facile ! Voici les principaux gisements de déchets et quelques actions simples pour éviter/réduire leur production, réduire leur nocivité et limiter leurs impacts écologiques et économiques.

## II-1 Le papier

**Activités concernées :** administratives et toutes activités de bureau, écoles et centres de loisirs.

Les principaux gisements de papier dans les collectivités		
Post-it	Le papier représente les ¾ des tonnages des déchets produits dans les activités de bureau. Il y est le premier consommable utilisé! En moyenne un employé y consomme 30 ramettes par an soit 75 kg de papier. En France, seulement 50% du papier jeté est recyclé, ce chiffre tombe à 20% pour les activités de bureau. Adoptez des gestes simples au quotidien pour réduire votre consommation, limiter votre impact sur l'environnement et pour mieux trier.	Papier d'impression
Revue, journaux et magazines		Paper board, bloc agenda...
Courriers publicitaires		Affiches, supports de communication.....

### 1-Je réduis ma

#### ✓ Je limite mes impressions

Je n'imprime que si nécessaire.

Lors des réunions, je fais des présentations numériques et je transmets les supports par informatique.

#### ✓ J'optimise mes impressions

J'imprime en recto verso.

Je configure les ordinateurs et l'imprimante pour imprimer en recto-verso par défaut.

J'imprime les documents de travail en petits caractères en limitant les espaces vides.

J'imprime plusieurs pages/diapositives par feuille.

#### ✓ Je dématématise

J'archive les documents que je reçois sur support informatique.

Je dématématise les actes, envois administratifs, les payes, les appels d'offre...

Je préfère les abonnements électroniques aux abonnements papier pour les journaux quotidiens, revues et magazines professionnels.

J'adopte la correction et la validation de mes documents par voie dématématisée, en utilisant le « suivi des modifications ».

### La dématématisation des actes administratifs

Dans le cadre du projet « ACTES », la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales autorise les collectivités territoriales à transmettre par voie électronique leurs actes soumis au contrôle de légalité.

Pour plus d'informations :

<http://www.haute-vienne.gouv.fr/Les-actions-de-l-Etat/Collectivites-territoriales/Dematematisation>

#### ✓ J'utilise le papier brouillon

Je préfère le papier brouillon pour prendre des notes, pour imprimer les documents de travail, pour remplacer les post-it.

Je dédie un bac dans le photocopieur à l'impression sur papier brouillon.

J'installe des bacs de récupération des papiers brouillons identifiables dans les bureaux et près du photocopieur.

J'affiche des consignes pour privilégier l'utilisation du papier brouillon.

#### ✓ Je réutilise

Dès que possible, je réutilise les cahiers non utilisés en entier, les chemises papier et sous-chemises.....

## 2- Je limite mon impact sur

### ✓ **J'utilise du papier recyclé**

Je préfère le papier recyclé non blanchi et/ou portant l'écolabel européen et/ou issu de forêts gérées durablement portant le logo FSC ou PEFC.



### **L'intérêt du papier recyclé**

Désormais le papier recyclé est de qualité équivalente au papier issu de fibre vierge. Evitez les papiers recyclés blanchis au chlore dont la fabrication a un impact fort sur l'environnement.

Le papier recyclé : 20 fois moins de bois, 6 fois moins d'eau et 2 fois moins d'énergie consommée par rapport au papier traditionnel.

### ✓ **J'imprime en noir et blanc**

Je configure les ordinateurs et imprimantes pour imprimer en noir et blanc par défaut.

## 3- Je

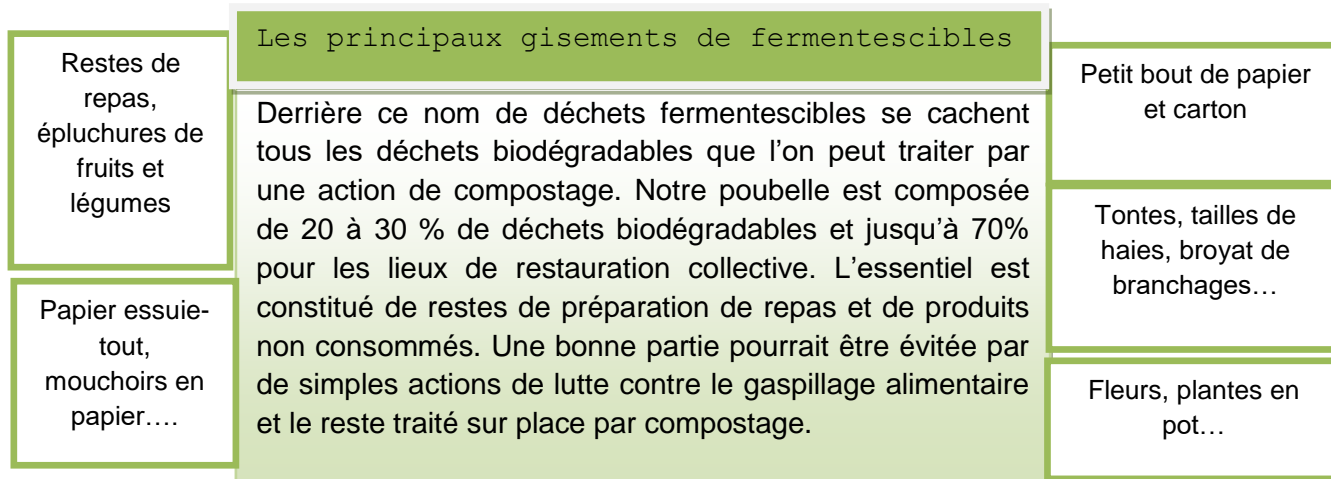
Pour pouvoir être recyclé, le papier doit être préalablement trié.

- ✓ **J'installe des corbeilles de tri dans les bureaux.**
- ✓ **J'évite de froisser et de découper les feuilles.**
- ✓ **Je dépose dans la colonne papier des éco-points** ou dans le bac déchets prévu à cet effet, **tous les papiers** (revues, journaux, feuilles d'impressions...).
- ✓ **J'organise la collecte des papiers dans les bureaux** pour qu'ils soient évacués vers les lieux de collecte.



## II-2 Les restes de repas et les déchets des espaces verts

**Activités concernées :** techniques, espaces verts, administratifs, restauration collective et à domicile, écoles, centres de loisirs.



### 1-Je réduis ma

#### Pour les déchets verts :

- ✓ **Je plante des espèces locales adaptées** pour éviter la mortalité des plantes.
- ✓ **Je choisis des plantes à croissance lente et par nature facilement biodégradables** pour ne pas produire trop de déchets de taille et pour pouvoir les composter.
- ✓ **Je pratique la gestion différenciée des espaces verts :** espacements de tontes, zone à fauche tardive....
- ✓ **Je m'équipe d'une tondeuse équipée d'une lame mulching** et je laisse les tontes sur place.
- ✓ **Je maintiens les feuilles mortes sous les arbres** pour protéger les racines. La dégradation naturelle de ces feuilles enrichira le sol pour nourrir l'arbre.

#### Interdiction de brûlage des déchets verts

Comme le rappelle la **circulaire** adressée aux préfets le **18 novembre 2011** et comme le précise le **règlement sanitaire départemental**, un déchet vert est un déchet et à ce titre il ne peut être brûlé.

<http://circulaire.legifrance.gouv.fr>

#### Pour les restes alimentaires

- ✓ **Je lutte contre le gaspillage alimentaire :**
  - ❖ en préparant la juste quantité,
  - ❖ en surveillant les dates de péremption,
  - ❖ en gérant au mieux l'organisation des aliments dans mon frigo,
  - ❖ en privilégiant les produits de qualité et le « fait maison »
  - ❖ en sensibilisant le personnel et les usagers.

#### Le saviez-vous ?

Les déchets fermentescibles sont constitués en moyenne de 81% d'eau. Les incinérer revient à faire brûler de l'eau !

#### La lutte contre le gaspillage alimentaire

Un français jette en moyenne 20 kg/an/hab de nourriture dont 7 kg non déballés. Ce chiffre ne fait référence qu'au contenu de nos poubelles, il est bien plus important si l'on regarde toute la chaîne de production et de distribution qui occasionne beaucoup de gaspillage.

Ce thème est une priorité affichée de l'Etat. Les actions sur ce thème peuvent être menées en parallèle d'actions de sensibilisation à la nutrition ou au goût.

Pour plus d'informations : <http://alimentation.gouv.fr>  
<http://plateforme.cpie.fr>

## 2- Je limite mon impact sur

Je peux limiter l'impact sur l'environnement de mes déchets biodégradables en les traitant sur place afin de limiter leur transport et leur traitement en centre d'incinération ou de stockage.

✓ **Je composte** mes déchets de restauration et les déchets des espaces verts.

Il existe plusieurs techniques de compostage adaptées aux volumes à traiter : en tas, en composteur, en lombricomposteur en pavillon de compostage, avec des composteurs électromécaniques....

### Au bureau et à l'école : le lombricompostage

La technique permet de composter hors sol. Elle est bien adaptée pour traiter les déchets fermentescibles dans les bureaux ne disposant pas d'espaces verts. Le SYDED pratique déjà la technique depuis 2011 dans ses locaux et à installer des lombricomposteurs à des fins pédagogiques dans les écoles



### Qu'est ce que le compostage

Le compostage, c'est la dégradation des matières organiques sous l'action des microorganismes du sol en présence d'air et d'humidité. Ce processus naturel requiert un peu d'entretien mais permet d'obtenir un excellent amendement pour le sol et de limiter ainsi l'usage d'engrais chimiques.



### Le co-compostage

La CUMA de l'Or noir propose des conventions entre communes et agriculteurs. Les déchets verts des communes sont co-compostés, après broyage par la CUMA, avec les effluents d'élevage. Ce service payant permet une valorisation de proximité pour les déchets verts des communes.

Renseignez-vous, d'autres entreprises ou des agriculteurs proposent peut-être le service sur votre territoire.

- ✓ **Je broie** mes feuilles mortes, branchages et tailles de haies. J'utilise le broyat obtenu, en mélange avec des tontes et des restes alimentaires, dans le compost pour en améliorer la structure et la qualité.
- ✓ **Je paille** les parterres de fleurs avec le broyat, les tontes et les feuilles mortes produits sur place.
- ✓ **J'installe des poules pour traiter les restes alimentaires** dans les lieux de restauration collective. Les poules pour manger les restes alimentaires ? Cette pratique encore très répandue en milieu rural s'étend chez les particuliers en zone périurbaine. De plus en plus de collectivités se lancent dans la démarche en équipant les centres de loisirs et écoles de poulailler. Outre l'aspect pédagogique de ce mode de traitement, les poules s'avèrent très efficaces !



Le SYDED peut :

- ⚙ Vous apporter des conseils et vous accompagner pour la mise en place de compostage en restauration collective, en quartier, sur les marchés, dans les cimetières, les campings ou dans vos espaces verts....
- ⚙ Former votre personnel à la pratique.
- ⚙ Organiser des journées d'informations pour vos services et pour les particuliers sur votre territoire.

### **Poules et composteurs au Sictom de Loubeau dans les Deux-Sèvres**

Depuis juillet 2010, les centres de loisirs de la Communauté de Communes Plaine de Courance (79) se sont engagés dans une démarche éco-exemplaire visant à réduire leur production de déchets.

Parmi les actions choisies, le **centre de loisirs de Saint Symphorien** a mis en place le **compostage** et celui de **Fors** a accueilli **des poules**.

En moyenne, sur une semaine et par centre, sur les 15 kg de restes de repas que jetaient les enfants 13 kg ont été compostés ou donnés aux poules.

<http://www.prevention-des-dechets.fr/compostage-dechets-poules-composteur>

A **Pincé dans la Sarthe**, la commune a remis aux foyers volontaires deux poules pour réduire leurs déchets.



### **Le saviez-vous ?**

La gestion de proximité des déchets verts et des déchets alimentaires se généralise. Le compostage est assez simple de pratique mais nécessite un certain savoir-faire. Pour composter en toute tranquillité, il convient de former son personnel. Divers organismes dont le CNFPT propose des formations au compostage.

3- Je

Suite au Grenelle de l'environnement, **les gros producteurs de biodéchets** ont l'**obligation** de procéder à un **tri à la source** en vue de leur **valorisation**. La **circulaire du 10 janvier 2012** présente les modalités d'application. L'entrée en vigueur est échelonnée dans le temps en fonction du tonnage annuel par **l'arrêté du 12 juillet 2011**. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, le seuil est de 10 tonnes/an soit environ 250 repas/jours.

<http://www.legifrance.gouv.fr>

La définition du biodéchet figure à l'article R. 541-8 du code de l'environnement. Cette réglementation concerne autant les déchets verts que les restes de repas. Elle exclut les boues de station d'épuration et les déchets de bacs à graisse.

**La valorisation peut être réalisée sur place par compostage ou confiée à un prestataire.**

### **Pour plus de renseignements**

L'ADEME Rhône Alpe a édité deux petits guides pour aider les professionnels à faire un diagnostic de leur production de biodéchets et pour présenter des solutions de prévention et de traitement.

<http://rhone-alpes.ademe.fr>

### **Les huiles alimentaires**

Les résidus ou les huiles alimentaires ne peuvent pas être jetés aux ordures ménagères et comme toutes les matières trop grasses, ils ne peuvent pas être compostés. Ces résidus et huiles alimentaires doivent être collectés séparément pour rejoindre des filières de traitement spécifique.



## II-3 Les emballages

Activités concernées : toutes

### Les principaux gisements d'emballages

Déchets de transport des produits : films plastique, cartons, caissettes en bois, palettes....

Les emballages constituent 30 à 50 % de notre production de déchets. Issus de nos modes de vie et de consommation, ils sont omniprésents. Pour limiter la production de ces déchets, il faut repenser nos modes de consommation et de distribution.

Déchets de conditionnement des produits : films plastique, papiers d'emballage, briques alimentaires, boîtes de conserve, bouteilles plastique.....

### 1-Je réduis ma

- ✓ **Dans les marchés publics**, j'inclus une clause environnementale pour que les fournisseurs récupèrent leurs déchets de transport.
- ✓ **Je discute** avec mes fournisseurs pour favoriser le transport des marchandises dans des contenants réutilisables.
- ✓ **Je préfère la consommation en circuit court**. Le circuit court, en limitant les intermédiaires, limite les déchets dus au transport et simplifie la discussion pour négocier l'utilisation de contenants réutilisables.
- ✓ Pour les services de restauration, **je préfère les produits frais** aux produits surgelés ou emballés.
- ✓ **Je consomme l'eau du robinet** plutôt que l'eau en bouteille

### L'action économique et la réduction des déchets

Sur mon territoire je soutiens les projets des entreprises qui font de l'éco-conception pour leurs emballages ou qui développent des systèmes de consignes. Le SIVED en Provence a mené une action en ce sens : <http://www.commerce-engage.com>

- ✓ **Je préfère les emballages recyclables** (verre, carton, papier, briques alimentaires, métal) aux emballages plastiques ou composites non recyclables.
- ✓ **Je réutilise les cagettes en bois** pour stocker du matériel par exemple ou encore **je les donne** à des centres de loisirs/écoles pour des activités ludiques et pédagogiques.
- ✓ **Je réutilise**. Par exemple, le bois des palettes peut servir à fabriquer des étagères, des composteurs...



Pour pouvoir être recyclé, les emballages doivent être triés et déposés dans les conteneurs prévus à cet effet.

- ✓ **J'installe des poubelles de tri dans les lieux de production de déchets d'emballage avec les consignes de tri :** cuisines, salle des fêtes...
- ✓ **Je désigne** les personnes qui seront chargées de déposer les emballages triés sur le lieu de collecte.



**Trier, c'est contribuer à la préservation de nos ressources naturelles !**

## II-4 Les déchets dangereux

Activités concernées : tous les services

Produits de traitement phytosanitaires	<p>Sous cette appellation se cachent les déchets des produits qui ont potentiellement un impact sur la santé et/ou sur l'environnement, comme les produits de traitement pour les plantes. Leurs résidus et leurs contenants doivent être triés et évacués dans des filières de traitement adaptées.</p> <p>Certains produits ne représentent pas un danger pour l'homme ou pour l'environnement le temps de leur utilisation par contre, lorsqu'ils sont en fin de vie ils doivent être évacués dans des filières de traitement spécifiques car ils contiennent des substances nocives. C'est le cas des piles ou encore du matériel électrique et électronique.</p> <p>Pour éviter d'utiliser ces produits, il existe des alternatives souvent tout aussi efficaces.</p>	Déchet d'équipement Electrique et Electronique
Produits de nettoyage		Ampoules et lampes à basse consommation
Produits chimiques		Piles et accumulateurs
Cartouches d'encre		Huiles de vidange

Les produits phytosanitaires et les produits chimiques

1-Je réduis l'usage

### PRODUITS CHIMIQUES L'ÉTIQUETAGE ÉVOLUE



ancienne collection

Date de péremption 2015



nouvelle collection

Date entrée en vigueur 2016



- ✓ **Je limite l'utilisation de produits phytosanitaires** au strict nécessaire et préfère les méthodes dites alternatives : lutte biologique, gestion différenciée des espaces, désherbage manuel ou thermique, paillage...
- ✓ **Je surveille l'état sanitaire des plantes pour n'agir que si nécessaire.**

#### Surveiller pour moins traiter ! Le Réseau de Surveillance Biologique du territoire.

Ce réseau a été mis en place dans le cadre du Plan Ecophyto. Il permet d'une part, de limiter les traitements phytosanitaires, en privilégiant l'observation et la connaissance de l'évolution de l'état sanitaire des principales productions végétales régionales et, d'autre part de présenter une évaluation des risques. C'est un outil d'aide à la décision pour une gestion raisonnée des espaces. Le réseau édite un Bulletin de Santé du Végétal disponible sur internet.

<http://draaf.limousin.agriculture.gouv.fr>

<http://limousin.synagri.com>

### Le plan Ecophyto

Ce plan national piloté par le Ministère chargé de l'agriculture vise d'une part, à réduire progressivement l'usage des pesticides en France et d'autre part, à améliorer leurs conditions d'utilisation.

La déclinaison régionale du plan est pilotée par la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF). Cette dernière contrôle le respect de la réglementation relative aux conditions de vente et d'application de ces produits et peut vous renseigner sur les méthodes alternatives. Elle a édité en partenariat avec Limousin Nature Environnement et la Chambre Régionale d'Agriculture une plaquette d'information à l'attention des élus et une d'information sur la limitation et l'usage des produits phytosanitaires.

<http://draaf.limousin.agriculture.gouv.fr>

<http://www.limousin.synagri.com>

Des formations et des tests pour l'obtention des certiphytos spécifiques aux collectivités sont dispensées par le CNFPT et les CFPPA. Le CNFPT propose aussi de nombreuses formations sur la gestion durable des espaces verts.

Le SYDED, dans le cadre de son Programme Local de Prévention des Déchets est associé à la démarche pour la Zone Non Agricole et participe au comité de pilotage du plan.

### Objectif Zéro Pesticides

Ce dispositif, piloté localement par Limousin Nature Environnement, vise à accompagner les acteurs du territoire dont les collectivités dans une démarche de réduction des produits phytosanitaires. L'association vous accompagnera dans la réalisation d'un diagnostic et vous proposera des solutions alternatives. Pour officialiser la démarche, les collectivités qui s'engagent signent une charte.

<http://limousin.zeropesticides.fr>

## 2-Je limite mon impact sur

- ✓ **J'utilise des produits éco labellisés** respectueux de l'environnement pour l'entretien des locaux et pour l'hygiène.

## 3-Je trie

- ✓ **Je trie les restes de produits dangereux et leurs emballages.**  
Les déchets dangereux ne peuvent être jetés aux ordures ménagères, ni même leurs contenants. Ils doivent suivre des filières spécifiques. Ces produits issus des activités professionnelles ne sont pas acceptés dans les déchetteries communautaires.
- ✓ **Je dépose en déchetterie mes huiles de vidanges.**

### Collecte des déchets dangereux spéciaux

Pour les produits phytosanitaires portant le logo ADIVALOR : filière ADIVALOR.

Pour les autres produits dangereux : portant les logos produits chimiques :

- collecteur privé,
- Le SYDED organise une collecte annuelle payante : pour cela il mène au préalable une enquête pour connaître le gisement et les collectivités intéressées par le service.

Les piles, accumulateurs, cartouches d'encre et matériels électriques et électroniques

## 1-Je réduis l'usage

- ✓ **J'utilise des piles rechargeables.**

## 2-Je limite mon impact sur

- ✓ **Je répare plutôt que jeter.**  
Je m'assure que le matériel électrique et électronique en panne n'est pas réparable avant de le jeter.
- ✓ **Je favorise le réemploi.**  
J'achète ou je donne le matériel électrique et électronique à une structure de réemploi.
- ✓ **Je fais recharger mes cartouches** d'encre d'imprimante plutôt que de racheter des neuves.

### Les associations et entreprises de réemploi en Haute-Vienne

Le SYDED travaille en partenariat avec des associations et des entreprises d'insertion pour favoriser le réemploi sur notre territoire. Des espaces réemploi sont à disposition sur certaines déchetteries. Vous trouverez leur répartition sur le site internet du SYDED

<http://www.syded87.org/Trois-filieres-remarquables>

Vous pouvez y déposer les objets et meubles dont vous n'avez plus besoin, pour les gros dépôts mettez-vous directement en contact avec les acteurs du réemploi.

Les partenaires actuels sont Maximum, Le Monde allant vers..., Les amis de la Dronne, Secours Populaire et Respir. Un travail est en cours avec Emmaüs et Aléas..

D'autres associations peuvent aussi prendre les vêtements, meubles ou objets, contactez-les avant de jeter : Secours catholique, Paralysés de France....

## 3-Je trie

- ✓ **Je trie** les piles, les néons, les ampoules fluo compactes et les cartouches d'encre et **je les dépose dans des points de collecte** (supermarchés, ...).
- ✓ **Je fais reprendre mes appareils électriques et électroniques** lors de l'achat d'un nouveau selon le principe du 1 pour 1.

### Créer un point de collecte des piles et de petits matériels électriques et électroniques

Vous voulez créer un point de collecte dans votre collectivité pour les piles et les petits appareils électriques et électronique (PAM) à la mairie ou à l'école, contacter le SYDED.

### Collecte des cartouches d'encre

Les cartouches d'encre doivent être collectées à part pour être recyclées et/ou valorisées. Pensez à les faire reprendre par l'entreprise chargée de la maintenance des appareils et à défaut, des associations les reprennent gratuitement : Ligue contre le cancer, Emmaüs....

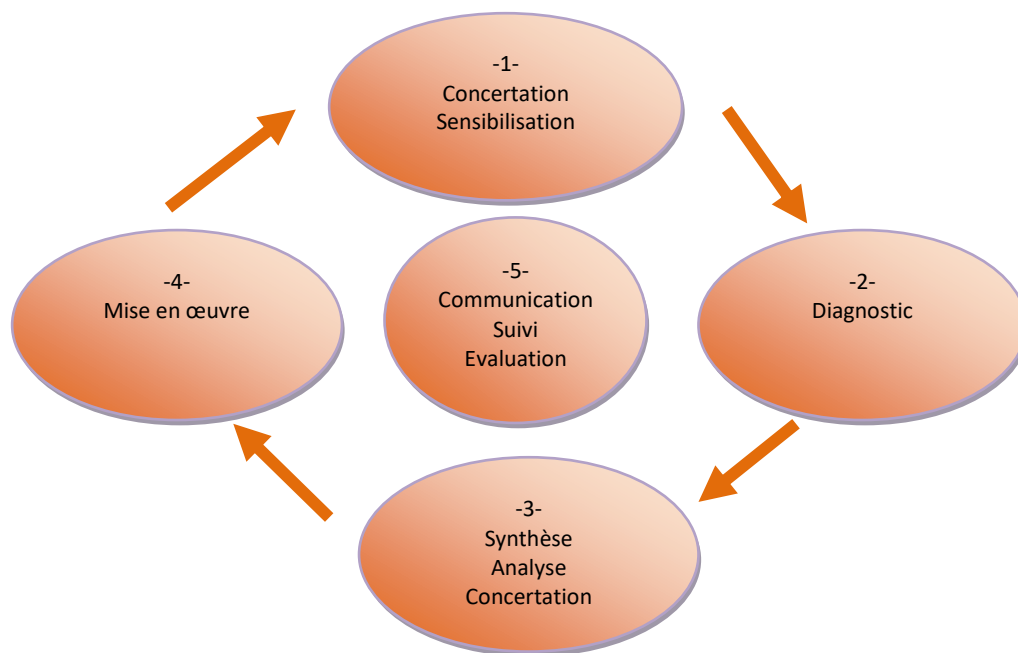
## II-5 Autres déchets

Cette partie fera l'objet d'un ajout de feuillet ultérieurement.

# Démarche d'éco-exemplarité dans le domaine des déchets

La méthode ci-après exposée est inspirée de celle employée pour la conduite de projet pour favoriser la concertation et la mise en valeur du travail réalisé. Elle vous permettra d'établir un état initial de votre production de déchets et de vos pratiques, de décider, de planifier et d'évaluer les actions. Le SYDED peut vous accompagner tout au long de la démarche mais vous pouvez aussi vous y engager seul. Des outils (grilles de diagnostic, questionnaires, affiches personnalisables, charte de l'éco-exemplarité des collectivités...) sont mis à votre disposition sur le site internet du SYDED : [www.syded87.org](http://www.syded87.org) à la rubrique réduction des déchets.

#### Schéma de la démarche d'éco-exemplarité



#### Etape 1 : la concertation et la sensibilisation

Cette étape est essentielle pour présenter la démarche et obtenir l'adhésion des élus et des agents. C'est une démarche continue tout au long du projet qui consiste en la tenue de réunions d'information et de travail. Outre la concertation cette phase permet aussi d'évaluer les freins et les leviers pour la mise en œuvre de l'éco-exemplarité dans la collectivité. La première réunion permettra de désigner une équipe projet, un comité de suivi, un élu référent et un responsable du projet qui seront garants du bon déroulement de l'opération.

- ✓ **Organiser une réunion d'information auprès des élus et des responsables des différents services.**
- ✓ **Transmettre les comptes-rendus de réunions aux élus et les diffuser auprès des agents.**
- ✓ **Sensibiliser les agents des différents services et les interroger sur leurs pratiques.**

#### Objectifs :

- ❖ Informer les élus et les agents sur la démarche.
- ❖ Recueillir les ressentis pour évaluer les freins et les leviers de votre action.
- ❖ Obtenir l'adhésion au projet.
- ❖ Désigner un élu référent et un agent responsable du projet.
- ❖ Définir une équipe projet et un comité de suivi
- ❖ S'assurer de la faisabilité du projet.
- ❖ Obtenir des valeurs de référence pour évaluer l'évolution des comportements et des ressentis vis-à-vis de la prévention et de la gestion des déchets.

**Attention : ne pas imposer des actions, s'assurer d'avoir l'adhésion d'une majorité d'élus et d'agents !**

#### Etape 2 : le diagnostic

Le diagnostic permet de faire un point zéro des pratiques de consommation, de la production de déchets et des ressentis des élus et agents par rapport à la démarche. Les résultats serviront de référence pour évaluer l'impact des actions.

- ✓ **Réaliser un diagnostic déchets par service** : quantité produite, type de déchets, habitudes de consommation (fournisseurs, coûts...), coût des déchets (collecte et traitement), exutoire des déchets (tri, ordures ménagères résiduelles...), ....

Objectifs :

- ❖ Avoir une référence chiffrée de la production de déchets, des consommables commandés et des pratiques pour évaluer l'impact des actions.
- ❖ Obtenir des outils pour communiquer auprès des citoyens sur les résultats obtenus.
- ❖ Evaluer les principaux gisements de déchets.
- ❖ Déterminer des pistes d'actions.

### **Etape 3 : synthèse, analyse des résultats et concertation**

- ✓ **Rédiger une compilation et une analyse des résultats**
- ✓ **Organiser une réunion avec le (les) élu(s) référent(s) et l'équipe projet.**
- ✓ **Communiquer en interne** : informer les élus et agents sur les actions retenues et présenter le planning de mise en œuvre avec les objectifs.

Objectifs :

- ❖ Obtenir des supports visuels clairs pour présenter les résultats.
- ❖ Déterminer les principaux gisements de détournement et d'évitement.
- ❖ Proposer des pistes d'actions.
- ❖ Définir les objectifs.
- ❖ Déterminer un plan d'actions.
- ❖ Etablir un planning d'actions.
- ❖ Etablir un plan de communication : interne et externe.
- ❖ Déterminer les moyens nécessaires (humains en interne, partenariats, financiers, techniques).
- ❖ Créer et maintenir une dynamique.
- ❖ Favoriser l'implication des élus et agents.

**Attention** : parmi les actions choisies, penser à retenir des actions simples à mettre en œuvre pour obtenir des résultats rapidement afin de motiver les agents.

### **Etape 4 : mise en place des actions, suivi et évaluation des actions**

- ✓ **Organiser la répartition des tâches à réaliser et veiller à l'atteinte des objectifs.** Chaque responsable de services organise la mise en œuvre des actions et veille à l'atteinte des résultats.
- ✓ **Organiser des réunions trimestrielles de l'équipe projet.**
- ✓ **Evaluer les actions.** A l'occasion des réunions, le responsable du projet présente les résultats. Au bout de six mois puis un an, il évalue la quantité de déchets produits et le gain financier obtenu.
- ✓ **Réaliser des bilans intermédiaires et un bilan annuel** : Etablis par le responsable de projet en lien avec les responsables de services.

Objectifs :

- ❖ Organiser et répartir les tâches.
- ❖ Suivre les actions, définir de nouveaux objectifs, ajuster.
- ❖ Evaluer les actions.
- ❖ Contrôler les résultats obtenus.
- ❖ Obtenir des données pour la communication.

### **Etape 5 : communication**

- ✓ **Communication interne** : tout au long de l'année, communiquer sur les résultats (affichage de la baisse de la consommation de papier, baisse des déchets produits, lettre interne permettant d'informer les agents sur l'avancée des actions...).
- ✓ **Communication externe** : communiquer sur la démarche auprès du grand public pour être incitatif (affichage sur les lieux concernés par des actions, affichage de la démarche dans la collectivité, bulletin, site internet, organisation de journées d'information...).

Objectifs :

- ❖ Informer les élus et les agents sur les résultats.
- ❖ Rendre les actions visibles par les citoyens.
- ❖ Mobiliser les élus et les agents.
- ❖ Valoriser la démarche.
- ❖ Inciter à suivre l'exemple.



**-IV-**

**Infos pratiques**

## ☛ Le SYDED vous accompagne dans vos démarches et projets

- ✓ Diagnostic « déchets » et accompagnement pour la mise en place de l'éco-exemplarité après signature d'une charte.
- ✓ Sensibilisation au tri et à la prévention pour les élus, le personnels, les particuliers.
- ✓ Installation et suivi de site de compostage collectif (quartiers, pieds d'immeubles, restaurants collectifs, marchés...).
- ✓ Vente de composteurs pour les particuliers,
- ✓ Formations au compostage,
- ✓ Lutte contre le gaspillage alimentaire
- ✓ Organisation d'éco événements : prêt de gobelets réutilisables....
- ✓ Démarche d'utilisation de couches lavables
- ✓ Mise en place du tri et de la prévention des déchets dans les salles des fêtes et cimetières....
- ✓ .....

Pour tous renseignements :

[contact@syded87.org](mailto:contact@syded87.org)

0800 30 34 37 (n° vert)

## ☛ Liens utiles

- ✓ Généralités déchets et Développement Durable

[www.syded87.org](http://www.syded87.org)

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

<http://www.optigede.ademe.fr/>

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/>

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Par-le-secteur-public-.html>

<http://www.limousin.developpement-durable.gouv.fr/>

<http://www.fne.asso.fr/fr/nos-dossiers/dechets/>

<http://www.fne.asso.fr/fr/nos-dossiers/eco-consommation/>

- ✓ Pour les commandes publiques éco-responsables

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Une-commande-publique-durable.html>

<http://www.ademe.fr>

<http://www.ecoresponsabilite.ademe.fr/n/cadre-reglementaire/n:150>

<http://www.marche-public.fr/CMP-2006/Clauses-sociales-environnementales.htm>

- ✓ Sur la réduction des produits phytosanitaires et déchets dangereux

<http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>

<http://draaf.limousin.agriculture.gouv.fr/Sante-vegetale>

<http://limousin.zeropesticides.fr/>

<http://www.adivalor.fr/collectes/index.html>

- ✓ Sur la lutte contre le gaspillage alimentaire et gestion des déchets de restauration

<http://alimentation.gouv.fr>

<http://www.fne.asso.fr/fr>

<http://www.gestion-dechets-restauration.fr>

<http://plateforme.cpie.fr/IMG/pdf/GuideGaspillagereduit.pdf>

<http://www.green-cook.org>

<http://www.prevention-des-dechets.fr>

<http://optigede.ademe.fr/valorisation-des-dechets-organiques>

<http://rhone-alpes.ademe.fr>

- ✓ Réglementation déchets verts et fermentescibles

<http://www.legifrance.gouv.fr>

[http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2011/11/cir\\_34130.pdf](http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2011/11/cir_34130.pdf)

- ✓ Sur le réemploi, débarras d'encombrants...

<http://www.ressourcerie.fr/>

<http://www.syded87.org/Trois-filieres-remarquables>

<http://www.lemondeallantvers.org/>

<http://www.associationmaximum.com/ressourcerie>

<http://www.spf87.org/>

<http://www.association-aleas.fr/>

<http://www.engagement-solidaire.fr/emmaus-limoges/>

<http://associationrespir.blogspot.fr/>

✓ Sur la réduction de l'utilisation du papier et des emballages

<http://www.haute-vienne.gouv.fr/Les-actions-de-l-Etat/Collectivites-territoriales/Dematerialisation>

[http://www.commerce-engage.com/sived/la\\_consigne](http://www.commerce-engage.com/sived/la_consigne)

Date et mentions légales



**Préserveons notre  
environnement !  
Réduisons nos déchets !**  
Programme local de prévention  
des déchets.

